PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

Présents : M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. BRAULT, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, Mme FORET, Mme SUREAU (arrivée à 20h40), M. FRICOT, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M GUITER, M. HULOT, Mme JOHAN, M. JOUET, Mme MEZIERE, , Mme MOREAU Vanessa, M POULAIN, Mme TAUNAIS Conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme MOREAU Marie-Françoise a donné pouvoir à M BOULAY, M GANDON a donné pouvoir à Mme JOHAN.

Excusées : Mme LESAGE, Mme JARDIN

Absent : M. GERBOUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Jacques BRAULT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2024

Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

Validation d'ajouts à l'ordre du jour :

- Avenant n°1 marché de nettoyage des locaux
- Compte rendu de la commission Enfance Famille Solidarité du 19 février 2024
- Subvention de fonctionnement du CCAS
-

DECISION DU MAIRE

Aucune décision du Maire n'a été réalisée depuis le dernier Conseil Municipal.

PROMOTION ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Compte rendu de la commission Promotion Attractivité du Territoire du 8 février 2024

Etaient présents : Anne-Flore JOHAN, Véronique JARDIN, Huguette GAUTIER, Françoise MOREAU, Frédéric JOUET, Marie HOUDAYER, Agent référent,

Absente : Aurélie MEZIERE **Absente excusée** : Marylène LESAGE

Ordre du jour

- **Bilan des vœux – nouveaux arrivants…**

Le nombre de participants est en hausse avec environ 400 personnes présentes.
L'ensemble des retours est très positif, peu de chiffres, du dynamisme avec les différents intervenants et du concret. L'intervention de l'association Terpsichore a séduit même si le bruit engendré par les enfants après leur chorégraphie a gêné nombre de spectateurs.

Une quinzaine de nouveaux arrivants se sont manifestés et ont été ravis d'être ainsi accueillis. L'organisation sera à revoir avec Histoire et Mémoire qui a pointé son propre listing en distribuant les tote bags de la Mairie sans que l'on ait croisé nos listes.
Le Comité des fêtes a regretté de ne pas être présent dans la vidéo rétrospective 2023 mais nous essayons de faire un roulement afin que les mêmes associations ne soient pas présentes 2 ou 3 années de suite. Idem pour le théâtre.

Vœux 2025 : il ne pourra pas y avoir de cérémonie comme cette année compte tenu de la fermeture de la salle. La commission propose de faire une vidéo rétrospective 2024 en insérant de courtes interventions d'adjoints ou de conseillers en charge de tel ou tel dossier. Une demande de devis va être faite auprès de PRISMA et aussi d'Arnaud HOUDAYER qui a proposé ses services. Des thématiques peu traitées jusque-là pourraient être proposées : locaux Espace Meslinois, végétalisation de la commune avec les nombreuses plantations, nouveaux équipements sportifs.

Une inauguration de la salle à l'été 2025 pourrait permettre d'organiser un moment convivial pour remplacer la galette des vœux

- **Charte affichage**

La charte d'affichage a été mise à jour en ajoutant les banderoles aux entrées de ville notamment.

CHARTE D'AFFICHAGE

Les associations, structures communales et intercommunales et les structures commerciales de la communes peuvent promouvoir leurs temps forts via ***3 outils de communication*** évènementielle mis à leur disposition :

- Affichages
- Affichage panneaux lumineux (en projet)
- Application ***Intra Muros***

L'utilisation de ces outils est soumise à autorisation du maire suite à la remise des documents ci-dessous.

La présente charte fixe les conditions d'affichage et de publicité temporaires à l'intérieur de l'agglomération. Tout affichage nécessite une demande d'autorisation préalable à la mairie dans un souci esthétique et environnemental.

1 – OÙ PEUT-ON AFFICHER ?

Un plan de Meslay a été élaboré avec **8 points d'affichage possibles** (cf. annexe 1 – plan), 7 points (numérotés de 1 à 7) aux différentes entrées de Ville et un point (numérotés 8) dans Meslay + 2 points sucettes (S1 et S2) + 2 points (banderoles B1 et B2)

Aux entrées de ville, l'affichage doit être placé juste **après** le panneau d'entrée d'agglomération.

Le plan proposé **validé** par la Commission et le Conseil Municipal du 22 février 2024 est joint en annexe au formulaire de demande d'affichage envoyé aux responsables d'associations et de structures communales de MESLAY-DU-MAINE.

	Sucettes	Banderoles	Panneaux		Panneaux lumineux	Place du Marché 8	Intramuros
			2.3.4.6.7	1.5			
Association meslinoises	X	X	X	X	X	X	X
Structures communales	X	X	X	X	X	X	X
Artisans / commerçants Meslay		X PORTES OUVERTES	X	X			X PORTES OUVERTES
Artisans / commerçants hors Meslay				X			
Association Pays Meslay / Structures intercommunales	X X	SELON DISPONIBILITES			X X		
Activités Spectacles Meslay				X			
Marchands ambulants				X			

- **Toute publicité est strictement interdite sur les arbres, monuments historiques, sites naturels, parcs, panneaux de signalisation et de direction et ronds-points.**

- **Le fléchage directionnel** est autorisé pour les manifestations mais devra être retiré comme l'affichage, dans les 3 jours suivant la manifestation.

- Le nombre de panneaux **est limité à 3 panneaux par manifestation.**

> ***Petit rappel****, les règles élémentaires de courtoisie s'appliquent pour ces affichages, c'est-à-dire qu'une association ne peut s'arroger le droit de déplacer ou de supprimer un panneau (ou une banderole) posé antérieurement par une autre association.*

3 – QUAND AFFICHER ET PENDANT COMBIEN DE TEMPS ?

Le demandeur peut poser l'affichage **au maximum 2 semaines avant** le début de la manifestation et doit retirer ledit affichage **au maximum 3 jours après la fin de la manifestation.**

4 – QUEL TYPE D'AFFICHAGE UTILISER ?

- La taille d'un **panneau** (points 1 à 7) doit être **de 0,80m par 1,20m** et ne peut excéder **1m de haut x 1,50m de large**. Ce panneau support est, soit fixé sur un trépied, soit enfoncé solidement dans le sol, si ce dernier est en terre.

- Au point **8** et pour les associations meslinoises et structures communales un affichage est toléré sur les candélabres et mâts de signalisation à condition d'utiliser du fil de fer gainé ou de la corde. Sur ce point, un seul affichage est toléré au format A3 maximum (42cm x 29.7cm).

- Pour les associations meslinoises et structures communales, il est possible de déployer une **banderole** uniquement sur **les points B1 et B2 qui ne peut excéder 3 m sur 0.80 m.**

- La commune bénéficie de l'utilisation de 3 faces (sur 4) **des 2 panneaux sucettes** situés S1 et S2 sur le plan (annexe 1) La demande d'autorisation d'usage de cet affichage se trouve sur l'annexe 2. Les structures qui souhaiteraient utiliser ces sucettes doivent faire réaliser leurs **affiches format (120 x 176 cm)**. Les affiches devront être apportées en mairie et seront mises en place par les agents communaux. En cas de demandes d'utilisation simultanées, un terrain d'entente sera trouvé avec les responsables concernés.

Dans tous les cas chacun doit veiller à ne pas nuire à la sécurité piétonne et routière.

5 – COMMENT PROCÉDER ?

- **Pour tous les demandeurs** et dans tous les cas, **une demande d'autorisation** doit être faite auprès de Monsieur le Maire **1 mois avant la manifestation**. À cet effet, **un formulaire** pré-rempli sera mis à disposition des demandeurs en mairie avec le plan des emplacements. L'affichage sera possible **après l'obtention de l'autorisation** du Maire. ***Si les demandeurs souhaitent communiquer par affichage plusieurs fois par an, une seule demande peut être effectuée en stipulant les différentes dates.***

En cas de non-respect de la procédure ou des conditions mentionnées dans le présent document, l'enlèvement de l'affichage non conforme sera systématiquement effectué par les services municipaux.

Application Intra Muros

La commune est présente sur l'application **Intra Muros**. Celle-ci permet, notamment d'annoncer un temps fort. Elle est réservée aux associations et structures communales meslinoises. Pour cela, il suffit de remplir l'annexe 3.

Annexe 2

MESLAY DU MAINE

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE D'AFFICHAGE ET DE PUBLICITE TEMPORAIRES DANS L'AGGLOMERATION DE MESLAY-DU-MAINE

Date du dépôt de la demande **:** …… / …… / 202… -

Le demandeur :

Nom de l'association ou raison sociale de l'entreprise :

……

Nom, prénom et qualité du représentant :

……

Adresse :

……

Téléphone :…… / Mobile : ……..

Adresse mail : ……@.....

Type d'affichage : panneaux ☐ banderoles ☐ sucettes ☐

sur les points suivants : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 – 8 – B1– B2 – S1 – S2

L'association / entreprise mentionnée ci-dessus sollicite l'autorisation d'afficher dans la commune à l'occasion de (***préciser le type de manifestation)***

……

……

qui se déroule du …… au……

……

Date d'affichage souhaitée :

……..

☐ Nous certifions avoir pris connaissance des conditions fixées dans la charte d'affichage et de publicité temporaires dans l'agglomération de MESLAY-DU-MAINE et nous engageons à les respecter.

En cas de non-respect de la procédure ou des conditions mentionnées dans le présent document, l'enlèvement de l'affichage non conforme sera systématiquement effectué par les services municipaux.

Le …… / …… / 202…

Le demandeur
Nom – Prénom :
Signature

Le …… / …… / 202…

Avis favorable ☐

Avis défavorable ☐

Le Maire,

Christian BOULAY

Annexe 3

Evènement FACEBOOK

et application INTRA MUROS

Vous pouvez annoncer un temps fort de votre association sur facebook et l'application intra-muros, téléchargeable sur smartphone. Celle-ci permet, entre autres choses d'annoncer un évènement particulier. Elle est réservée aux associations et structures communales meslinoises. Pour annoncer un temps fort sur cette application et sur facebook, il suffit de remplir ce document. Il est également vivement conseillé de joindre un visuel (format jpeg).

Association ou structure communale : ……

Nom du Contact : ……

Téléphone du contact : … ……

Evénement /temps fort (description) : ……

……

……

……

……

……

Date : ……

Lieu : ……

Le …… / …… / 202…

Le demandeur
Nom – Prénom :
Signature

Annexe 4
MESSAGE PANNEAU LUMINEUX

- Votre message peut contenir au maximum 6 lignes de 16 caractères (1 espace = 1 caractère).

- Le titre peut être en majuscules et le corps du message en minuscules.

- Une ligne peut être clignotante ou défilante, il est judicieux de choisir la ligne qui contient l'information essentielle : Nom, date, horaire, lieu (Surligner la ligne choisie).

Exemple :

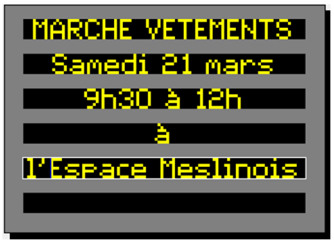

- Merci de ne pas couper les mots.

Nom du Responsable :

Organisme ou association :

Tél. :

E-mail :

Date de dépôt du message :

Date de diffusion souhaitée (maximum 15 jours) : du / / au / /

Jour de passage de votre message (entourez le ou les jours)

Tous les Jours :

Lundi	Vendredi
Mardi	Samedi
Mercredi	Dimanche
Jeudi	

Votre message (écrire en lettres capitales SVP)

(Chaque espace entre les mots compte pour un caractère, ne pas couper les mots)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la charte d'affichage comme présentée ci-dessus.

Il est évoqué l'affichage de panneaux aux entrées de ville par le FALEC, une demande a-t-elle été effectuée en mairie ? Les dimensions ne seraient pas conformes.

Arrivée de Madame SUREAU à 20h40.

- **Panneaux lumineux**

2 panneaux actuellement : 1 appartient à la CCPMG (route de Laval) et l'autre appartient à la commune (Espace des Enfants)
La CCPMG a demandé des devis pour l'achat de 6 panneaux (sur les 6 communes pôles) pour un coût d'environ 15 000€. La commission Communication de la CCPMG a proposé au Conseil Communautaire une prise en charge de 50% par les communes concernées et 50% par la CCPMG.

La commission propose de ne maintenir **qu'un seul panneau** qui pourrait être installé au niveau de l'Esplanade des Grands Jardins. En effet, ces dispositifs restent des écrans nécessitant une source électrique. Leur utilité est avérée mais un seul peut être suffisant sur la commune. Compte tenu du fait que ces panneaux serviront à informer sur des évènements communaux et intercommunaux (50-50) la commission propose une prise en charge de 50% par chacune des parties.

- **Choix séquence vidéo rétrospective 2023**

PRISMA nous propose de mettre sur la page d'accueil du site de la Mairie de courtes séquences de la rétrospective 2023. La commission propose de mettre la thématique ***''Vivre ensemble''*** qui met en avant le sport et le para-lympisme en cette année 2024

- **Contenu bulletin 2024**

Proposition pour la ***rubrique ''en chiffres''*** : les associations sur Meslay, adhérents, licenciés…
Proposition pour la ***rubrique ''immersion''*** : soit un thème sur la santé de nos animaux via la clinique équipe, Maine Vet et la Clinique du Fresne, soit un thème sur la zone économique de Meslay, même si cela est de la compétence de la CCPMG

- **Questions diverses**

La commission propose que seul le logo de la Mairie soit apposé sur les enveloppes, l'adresse, mail et site n'ayant pas vraiment d'utilité

Prochaine réunion mardi 19 mars à 17h30

ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Compte rendu des commissions « Administration Générale et Développement Economique » et « Cadre de Vie, Patrimoine et Milieu Associatif » du 15 février 2024

Présents : Christian BOULAY, Jacques BRAULT, Xavier CAUCHOIS, Florence FORET, Véronique JARDIN, Gwenola SUREAU, Huguette GAUTIER, Patrice FRICOT, Jacques COUSIN, Roger GUITTER, Jean-Marc POULAIN et Vanessa MOREAU.
Assistait également : Benoît GASSIOT, comptable
Excusés : Françoise MOREAU, Julien GANDON, Jacky HULOT, John GERBOUIN, Aurélie MEZIERE, Daniel GAUDREE, Frédéric JOUET.

Ordre du jour :
- Répartition des subventions aux différentes associations
- Questions diverses

- **Répartition des subventions aux différentes associations :**

Pour rappel, pour prétendre à une subvention, les associations doivent envoyer un dossier de demande de subvention en début d'année comprenant un bilan financier, les actions réalisées et les projets de l'association pour l'année à venir et le contrat d'engagement républicain.

Les membres de la commission proposent au Conseil Municipal de garder le même niveau de subvention accordée aux associations qu'en 2023.

La commission propose au conseil municipal la répartition suivante :

	MONTANTS VERSÉS EN 2023	Demande	Propositions Commission Vie Associative	MONTANTS VOTÉS PAR LE CM	Observations 2024
ACTION SOCIALE / SOLIDARITE					
COMITE SECTEUR MESLAY - ZABRÉ	1000,00	1 000,00	**0,00**		
FNATH, les accidentés de la vie					
JARDIN FLEURI					
SECOURS CATHOLIQUE	700,00		**700,00**	**700,00**	
SECOURS POPULAIRE	100,00		**100,00**	**100,00**	
UDAF 53	80,00	80,00	**80,00**	**80,00**	
Sous-total - Action sociale/ Solidarité	**1 880,00**	**1 080,00**	**880,00**	**880,00**	

	MONTANTS VERSÉS EN 2023	Demande	Propositions Commission Vie Associative	MONTANTS VOTÉS PAR LE CM	Observations 2024
CULTURE					
ARTS MAINE	400,00	600,00	**400,00**	**400,00**	
FESTIVAL DE JAZZ	6 500,00	7 000,00	**7 000,00**	**7 000,00**	Valorisation de la mise à disposition de la salle socio durant le festival Rencontre à prévoir avec l'assoc
HISTOIRE & MÉMOIRE	1 500,00	1 500,00	**1 500,00**	**1 500,00**	Doivent-ils payer une location pour la salle socio? Rencontre à prévoir avec l'association
HARMONIE SAINTE CECILE	700,00	700,00	**700,00**	**700,00**	Rencontre à prévoir avec l'association et convention à revoir
JUMELAGE MESLAY REMSECK		1 700,00	**1 700,00**	**1 700,00**	
Sous-total - Culture	**9 100,00**	**11 500,00**	**11 300,00**	**11 300,00**	
VIE LOCALE ET CITOYENNETE					
AMICALE DES ANCIENS D'AFRIQUE DU NORD (AFN) & AUTRES CONFLITS DE MESLAY-DU-MAINE	333,00	333,00	**333,00**	**333,00**	
DEFENSE CONTRE LES ANIMAUX NUISIBLES	290,00	290,00	**290,00**	**290,00**	
PRÉVENTION ROUTIÈRE	96,00		**96,00**	**96,00**	
SPA					
SMILE ARTICOM MESLAY	300,00	300,00	**300,00**	**300,00**	
SMILE ARTICOM MESLAY MESLIDAYS			**300,00**	**300,00**	demande exceptionnelle de 300 € pour les Meslidays
Sous-total - Défense/droits/cause	**1 019,00**	**923,00**	**1 319,00**	**1 319,00**	
EDUCATION/ENFANCE/JEUNESSE					
ECOLES PUBLIQUES (APE)	7 678,56		**8 352,54**	**8 352,54**	Classes transplantées pour les enfants meslinois: 56,82€ par enfant en 2023 : 89 élémentaires + 58 maternelles - chiffre 2023
OGEC Notre Dame - Dotation annuelle frais fonctionnement école privée	52 168,31		**57 940,45**	**57 940,45**	Dotation annuelle frais fonctionnement école privée
OGEC Notre Dame - Subvention fournitures scolaires	3 123,82		**2 869,82**	**2 869,82**	58,94 € par élève en 2023 : 47 élèves inflation de 3,60%
OGEC Notre Dame- Subvention classes transplantées	2 907,05		**2 670,54**	**2 670,54**	Classes transplantées pour les enfants meslinois: 56,82 € par enfant en 2023 : 47 élèves
OGEC Notre Dame - Subvention restauration scolaire	6 000,00		**6 000,00**	**6 000,00**	Subvention restauration scolaire (évaluation)
OGEC Notre Dame- Subvention dotation "travaux"	2 700,00		**2 700,00**	**2 700,00**	Subvention dotation "travaux"
PROJETS JEUNES - Mesl'Asso Jeunes					
Sous-total - Education/Enfance/Jeunesse	**74 577,74**	**0,00**	**80 533,35**	**80 533,35**	
LOISIRS					
COMITÉ DES FÊTES	2 000,00	3 000,00	**2 000,00**	**2 000,00**	
LA RITOURNELLE (Assistantes maternelles)		350,00			
LES GAROPOTES (Théâtre)			**200,00**	**200,00**	
LES CHŒURS DU MAINE (Chorale)			**200,00**	**200,00**	
Sous-total vie locale	**2 000,00**	**3 350,00**	**2 400,00**	**2 400,00**	

	MONTANTS VERSÉS EN 2023	Demande	Propositions Commission Vie Associative	MONTANTS VOTÉS PAR LE CM	Observations 2024
SPORTS					
ASM FOOTBALL	3 878,00	5 000,00	4 008,00	**4 008,00**	plus financement des heures de l'éducateur (aucune demande officielle)
ASM PETANQUE	831,00	850,00	915,00	**915,00**	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE MAURICE GENEVOIX	625,00	700,00	831,00	**831,00**	
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE NOTRE DAME	1 454,00	900,00	1 112,00	**1 112,00**	
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE ELEMENTAIRE CASSIN (USEP)			222,00	**222,00**	
ASSOCIATION SPORTIVE ECOLE ELEMENTAIRE NOTRE DAME	416,00	400,00	319,00	**319,00**	
BASKET CLUB MESLINOIS	1 673,00		1 557,00	**1 557,00**	
BOULES MESLINOISES	389,00		389,00	**389,00**	
CLUB TENNIS ET SQUASH	1 317,00	1 500,00	1 190,00	**1 190,00**	
COMPAGNIE SAINT-GEORGES - TIR A L'ARC	1 118,00	2 000,00	1 148,00	**1 148,00**	
CYCLOTOURISME	492,00		506,00	**506,00**	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MESLINOISE	389,00	390,00	389,00	**389,00**	
HANDBALL CLUB	2 342,00	3 000,00	2 382,00	**2 382,00**	
JOGGING MESLAY ATHLETISME	1 496,00		1 698,00	**1 698,00**	
JUDO CLUB DE MESLAY	1 215,00	1 800,00	1 090,00	**1 090,00**	
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	2 471,00		2 482,00	**2 482,00**	
PATINS A ROULETTES	1 178,00		1 281,00	**1 281,00**	
RETRAITE SPORTIVE	389,00	400,00	389,00	**389,00**	
MULTIGOLF MESLAY	879,00	1 000,00	864,00	**864,00**	
TENNIS DE TABLE CLUB DE MESLAY	973,00	1 000,00	956,00	**956,00**	
TERPSICHORE - Association de danse	389,00	600,00	389,00	**389,00**	
TWIRLING CLUB DE MESLAY	1 326,00		1 123,00	**1 123,00**	
TRIATHLON (création d'association)					
Sous-total - Sports	**25 240,00**	**19 540,00**	**25 240,00**	**25 240,00**	**0,00**
TOTAL *SUBVENTIONS PARTICIPATIONS*	**113 816,74**	**36 393,00**	**121 672,35**	**121 672,35**	

- **Associations caritatives :**

Meslay Zabré : Jacques BRAULT a rencontré Monsieur BELLANGER. Ce dernier comprend la position de la commune qui consiste à ne pas octroyer de subvention cette année vu les recommandations gouvernementales.

- **Associations culturelles :**

Festival des Ateliers Jazz : les membres proposent de verser 7 000 € comme demandée par l'association. Madame JARDIN intervient pour demander la valorisation de la salle dans les comptes durant toute la durée du festival. Monsieur CAUCHOIS y est aussi favorable. Madame FORET fait remarquer qu'il devrait être proposé une restauration adaptée et que ce soit pris en compte par le festival. Certains membres de la commission souhaitent une augmentation des tarifs. Une rencontre va être organisée avec l'association pour discuter de ces différents points.

Harmonie Sainte Cécile : Association toujours présente pour les cérémonies officielles. La subvention est arrondie à 700€. Une rencontre est à prévoir pour redéfinir la mise à disposition du directeur de l'Harmonie.

Histoire et Mémoire : Madame JARDIN intervient de nouveau concernant la mise à disposition de la salle socio. Doit-on leur faire payer une location ? Une rencontre est à prévoir avec cette association.

Madame TAUNAIS s'interroge concernant le paiement de la salle suite à la dernière manifestation de l'association. M BOULAY précise que la salle avait été mise à disposition.
Une réflexion est cours concernant le paiement de la salle aux associations, si la salle devient payante pour toutes les manifestations, la subvention aux associations sera réévaluée.

- **Vie locale et citoyenneté :**

Les mêmes sommes que 2023 sont proposées. Concernant l'Association de Défense contre les nuisibles, il est rappelé que la commune a passé une convention avec Polleniz en novembre dernier.

Smile Articom : l'association demande une subvention exceptionnelle de 300€ pour l'organisation de son Meslidays en plus de sa subvention annuelle. Les membres de la commission donnent leur accord

SPA : la commune a conventionné avec la SPA en 2022, avec une contribution annuelle de 0.37 € par habitant. De ce fait, la commission propose de ne plus verser de subvention

- **Loisirs, vie sociale :**

Le comité des fêtes sollicite une subvention de 3000 €. A la lecture du bilan de cette association, la commission a des interrogations et souhaite rencontrer l'association.

La Ritournelle, la commission ne souhaite pas verser de subvention à cette association et s'interroge sur son rôle. Une rencontre va être organisée.

Les Garopotes (théâtre) : l'association vient de se créer et il est proposé de lui verser 200 €

Les Chœurs du Maine (chorale) : l'association vient de se créer et il est proposé de lui verser 200 €

Familles Rurales : l'association est en sommeil.

Madame JOHAN fait part que « Mesl'Asso » aurait transmis une demande de subvention, mais qu'une erreur dans l'adresse mail s'est glissée. La demande va être à nouveau transmise pour être étudiée.

- **Associations sportives :**

Montant de la subvention accordée est fonction du nombre de pratiquants et de leur âge (+/- de 18 ans) et de leur lieu de domicile (commune ou communauté de communes).

Tableau des effectifs des associations sportives

	Compétition								Loisirs										
	moins de 18 ans				Adultes				moins de 18 ans				Adultes						
Clubs	Meslay	CCPMG	Hors CCPMG	Total	Meslay	CCPMG	Hors CCPMG	Total	Meslay	CCPMG	Hors CCPMG	Total	Meslay	CCPMG	Hors CCPMG	Total	2023/2024	2022/2023	2021/2022
Basket	26	33	2	61	2	8	4	14				0				0	75	76	29
Boules bretonnes				0				0				0	24	4		28	28	27	23
Cyclo club		1		1	3	9	6	18				0	14	2	2	18	37	35	37
Danse				0				0	29	27	4	60	4	5		9	69	35	0
Football	59	105	14	178	21	37	22	80				0	16	17		33	291	235	221
Gymnastique				0				0				0	74	63	8	145	145	93	78
Handball	16	59	71	146	18	23	61	102				0				0	248	219	265
Jogging	11	35	5	51	17	24	15	56				0	12	19	3	34	141	142	143
Judo	10	24	3	37	4			4				0	11	8	2	21	62	65	57
Patins	10	28	17	55	3	4	3	10				0				0	65	46	53
Pétanque	5	5	0	10	16	15	3	34				0				0	44	40	33
Retraite sportive				0				0				0	140	50	10	200	200	200	0
Multi golf	2	2		4	12	13	20	45			1	1	3	6	20	29	79	76	84
Tennis	7	18	1	26	15	19	4	38				0				0	64	73	60
Tennis de table	5	9		14	12	4	2	18	2	5		7	1	2		3	42	43	45
Tir à l'arc	7	15	1	23	13	10	1	24				0				0	47	44	48
Twirling	17	19	9	45		4		4				0				0	49	61	69
TOTAL	175	353	123	651	136	170	141	447	31	32	5	68	299	176	45	520	1686	1510	1245

	Compétition								Loisirs										
	moins de 18 ans				Adultes				moins de 18 ans				Adultes						
Maurice Genevoix	41	46		87				0				0				0	87	85	107
René Cassin	24			24			3	3				0				0	27	0	0
ecole notre dame	10	22	2	34				0				0				0	34	57	56
college notre dame	19	82	15	116				0				0				0	116	196	199
TOTAL ECOLES				261	0	0	3	3				0				0	264	338	362
TOTAL GENERAL	175	353	123	912	136	170	144	450	31	32	5	68	299	176	45	520	1950	1848	1607

-**Ecoles :**

Le montant de la subvention est calculé comme les années précédentes ajusté au taux d'inflation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le versement des subventions aux associations pour l'année 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
Il est à noter que la subvention des associations suivantes seront versées sous réserve d'une rencontre :

- ✓ *Festival de Jazz*
- ✓ *Histoire et Mémoire*
- ✓ *Comité des fêtes*

Le Conseil Municipal souhaite ajouter une enveloppe de 3 000 € sur la ligne subvention afin de ne pas effectuer de décision modificative en cas de demande exceptionnelle d'une association. Il est à noter que toute demande sera étudiée et validée en Conseil Municipal.

<u>Demande subvention exceptionnelle du Multi golf</u>

La Communauté de Communes est confrontée à un problème concernant l'entretien des espaces verts. En effet, l'entretien du Multigolf et des villages vacances nécessite beaucoup de moyens et de temps. En outre, il est nécessaire de renouveler la tondeuse, et celle-ci est coûteuse, car il faudrait un modèle spécifique pour entretenir le Multigolf.

L'association est consciente qu'à certains moments de l'année, il est impossible d'obtenir un entretien tel que requis par la pratique de l'activité. C'est la raison pour laquelle elle suggère de contribuer à l'achat des deux robots, tout en cherchant de l'aide pour boucler le budget

L'association se propose d'investir dans 2 robots de tonte pour un montant de 52 000 €. La Communauté de Communes a été sollicitée pour participer à hauteur de 32 000 €. Un échange s'engage sur la participation de la Communauté de Communes aux financements de diverses activités sportives.

Jacques BRAULT va solliciter une rencontre avec la communauté de Commune pour faire avancer le dossier.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu des commissions.

Ouverture d'un poste permanent d'un agent administratif à temps non complet.

Suite au départ à la retraite de la secrétaire de mairie du Bignon du Maine en juillet prochain, Monsieur BELLAY, Maire, a souhaité nous rencontrer. Une secrétaire de mairie à temps partiel est recherchée par la commune du Bignon du Maine. Afin que le poste soit intéressant, il a demandé si la Commune avait un besoin pour compléter ce poste pour proposer un temps complet sur les 2 collectivités.

Au sein de la commune de Meslay-du-Maine, un agent administratif travaille à 80 %, les 20 % n'ont pas été compensé.

La gestion des ressources humaines demande un investissement croissant en temps et en énergie. L'ajout de cet agent supplémentaire permettra également de soulager la secrétaire générale et les agents pourront anticiper les dossiers et bénéficier de plus de temps pour les préparer. Le travail en urgence génère du stress, de la fatigue et des erreurs.

Monsieur POULAIN demande si la commission ressources humaines s'est réunie pour ce point. M BOULAY précise que ce point a été étudié en bureau et que la prochaine commission ressources humaines aura lieu le 8 avril prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

- DE CRÉER un poste permanent à temps incomplet d'agent administratif, à raison de 17h30 à compter du 1er avril 2024, sur l'ensemble du grade d'adjoint administratif et l'ensemble du grade de rédacteur.
- D'ACCEPTER la modification du tableau des effectifs inhérente.
- DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Remboursement frais de dévoiement réseaux – lotissement des Néfliers

Lors de la séance du 6 juillet dernier, le Conseil Municipal a décidé exceptionnellement, étant donné que c'était les 2 dernières parcelles de la 1ère tranche :

- DE VALIDER la demande de réunir la parcelle F5 (455 m²) et F6 (447 m²) de M et M BRILLET Jacques en gardant un seul accès.
- DE SUPPRIMER un coffret et réseaux sur une des 2 parcelles qui sera à la charge des acquéreurs.

Lors de l'aménagement de la 2ème phase de la 1ère tranche, le dévoiement du coffret a dû être réalisé pour que les travaux puissent s'effectuer. M et Mme BRILLET n'étant pas encore propriétaire, la commune a donc avancé les frais de dévoiement. Depuis le 25 janvier 2024, M et Mme BRILLET sont propriétaires de leurs parcelles. Par courrier du 6 décembre, M et Mme BRILLET se sont engagés à rembourser les frais de dévoiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander le remboursement des frais de dévoiement à M et Mme BRILLET Jacques pour un montant total de 2 963.94 € (ENEDIS : 332.40 €, GRDF : 2 074.74 €, Service eau CCPMG : 556.80€).

CADRE DE VIE PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF

Compte rendu de la commission Cadre de Vie, Patrimoine et Milieu Associatif du 19 février 2024

Présents : Jacques BRAULT, Jacques COUSIN, Patrice FRICOT, Julien GANDON, Roger GUITER, Jacky HULOT, Ludovic PENNEL Directeur des Services Techniques.
Absents excusés : Frédéric JOUET, Aurélie MEZIERE

1) Terrain synthétique

L'AVP, le plan de masse et le plan des clôtures sont joints en annexes 1A, 1B et 1C

Par suite du retour d'expérience des autres collectivités, le remplissage du terrain est prévu en liège. Celui de Cossé le Vivien est en noyaux d'olives. Les joueurs se plaignent de la dureté du sol et de brûlure en cas de chute. Celui de Louverné est aussi en liège et les retours sont très bons sur la jouabilité et la plasticité.

Il a été demandé au bureau d'études d'étudier de plus près la partie nord pour conserver au maximum les chênes existants.

POSTE	RÉCAPITULATIF	Montant € HT
1	Travaux divers et préparatoires, Frais administratifs, Plan de récolement & DOE, Abattage d'arbres	30 000.00 €
2	Terrassement	103 000.00 €
3	Voiries périphériques, Gestion des eaux pluviales	25 000.00 €
4	Drainage du terrain	91 000.00 €
5	Sol sportif	361 000.00 €
6	Équipements sportifs	23 000.00 €
7	Clôtures et serrurerie	70 000.00 €
8	Aménagements paysagers et finitions / Remise en état	23 000.00 €
9	Éclairage	52 000.00 €
	TOTAL H.T.	778 000.00 €
	TVA 20,0%	155 600.00 €
	TOTAL T.T.C	933 600.00 €

Dans l'APS de février 2022, le projet était estimé à 783 000 € TTC avec un remplissage SBR encapsulé (méthode qui sera bientôt interdite. La différence vient en grande partie du fait que le liège doit être mise en œuvre sur un terrain pratiquement plat. Avec le dénivelé existant, il y a plus de travaux de terrassement que prévu initialement. La deuxième raison est une actualisation des prix sur la base des derniers marchés réalisés.

Pour éviter toutes dégradations et usures prématurées, les agents des services techniques préconisent la mise en place d'un grillage et en particulier sur le côté Est où la hauteur est seulement celle d'une main courante.
Il est proposé de remplacer la main courante par un grillage de 1m50 rendant les intrusions difficiles mais permettant quand même d'observer les joueurs sans grillage.

La commission valide le projet présenté sous réserve de la capacité de financement de la commune. La commission valide aussi le remplacement de la main courante par un grillage en panneau rigide de 1m50.

Monsieur CAUCHOIS regrette l'accroissement du reste à charge pour la commune, il ne remet pas en cause le projet, cependant l'augmentation des dépenses peut être répercutée sur d'autres projets.
Madame JOHAN s'interroge quant à la participation financière de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez à ce projet. M BOULAY précise qu'à ce jour aucune réponse n'a été apportée et que la période budgétaire va permettre de relancer le sujet.

2) Pumptrack

La note DCE, les plans et le détail estimatif sont joints annexes 2A à 2E.

Le cabinet ABE a envoyé les documents du projet prêt pour la phase DCE. L'ensemble du projet a été étudié pour un total d'environ 354 000,00 TTC et a proposé un choix pour ramener le projet à 180 000,00 € H.T. Le choix des propositions est pertinent sauf pour le circuit de niveau 1 qu'il sera sans doute plus compliqué et onéreux à réaliser ultérieurement.

Afin de tenir les délais, une réponse a déjà été apportée au bureau d'études. Le projet a été validé en demandant de conserver la clôture de la rue de la Gare, d'inclure le circuit débutant ainsi que les arbres au milieu des circuits. Il a aussi été demandé une modification des 2 grilles d'arbres. En effet c'est la commune qui les fournira matériel acheté initialement pour l'EGJ avant changement du projet (en stock aux ateliers). Il a également été demandé au bureau d'études de nous envoyer un nouveau plan avec uniquement ce qui est retenu dans le projet afin de bien se rendre compte de l'attendu des travaux finis.

Ce plan reçu, les services techniques de la mairie propose une troisième version (annexe 2D) avec pour objectif de faciliter la lecture de l'aménagement, réduire les surfaces imperméables et faire des économies. Pour plus de confort des usagers, une partie des bancs courbes serait intégrée au marché.

L'estimation finale est maintenant de 193 200 € T.T.C. Soit une augmentation de 31 200 € TTC par rapport au budget initial. En subvention, nous avons déjà obtenu 30 100 € de l'ANS et 30 000 € du programme Mayenne Héritage. Un troisième dossier au titre de la DETR 2éme demande est en cours d'instruction pour un montant de 44 222 € mais les chances sont faibles car il y a les travaux de la salle en 1ere demande.

Madame TAUNAIS s'interroge concernant la mise en place de sable stabilisé, celui-ci n'occasionnera-t-il pas de désagrément sur la piste. Monsieur BRAULT précise que plusieurs pumptrack ont du sable stabilisé à côté et qu'aucune gêne n'a été constatée.

Suite aux divers changements, il est à noter que la construction du pumptrack risque de prendre un peu de retard.

La commission décide de valider le plan corrigé par les services techniques.

3) <u>Travaux rue de la gare</u>

L'appel d'offre est en cours, les offres sont à remettre pour le jeudi 22 février 2024.

Au niveau du giratoire de la clinique vétérinaire, à la demande du Département qui est gestionnaire de la voirie, il faudra remblayer les tranchées en béton de tranchée et refaire l'intégralité de la couronne de giration

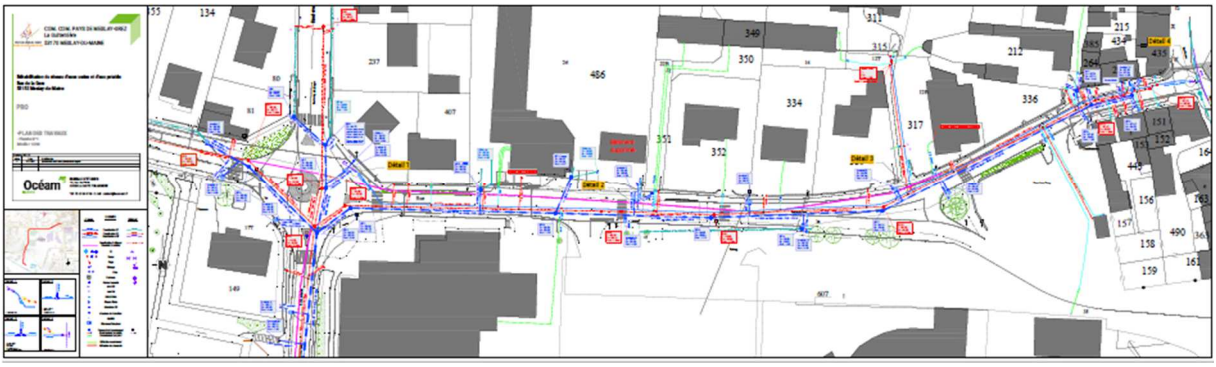

Monsieur BOULAY précise que les offres ont été reçues ce jour, et que les montants dépassaient largement l'estimation.

4) Signalétique route du Bignon du Maine

Sur la D233, entre Meslay du Maine et le Bignon, la règle de priorité au niveau des intersections est la priorité à droite. La mairie a reçu plusieurs doléances de riverains pour dénoncer le non-respect de la règle et donc la dangerosité de circulation sur cette portion. Ils souhaiteraient l'installation de panneaux rappelant que c'est une portion où il faut respecter les priorités à droite où l'installation de « Stop » ou « Cédez le passage » aux intersections.

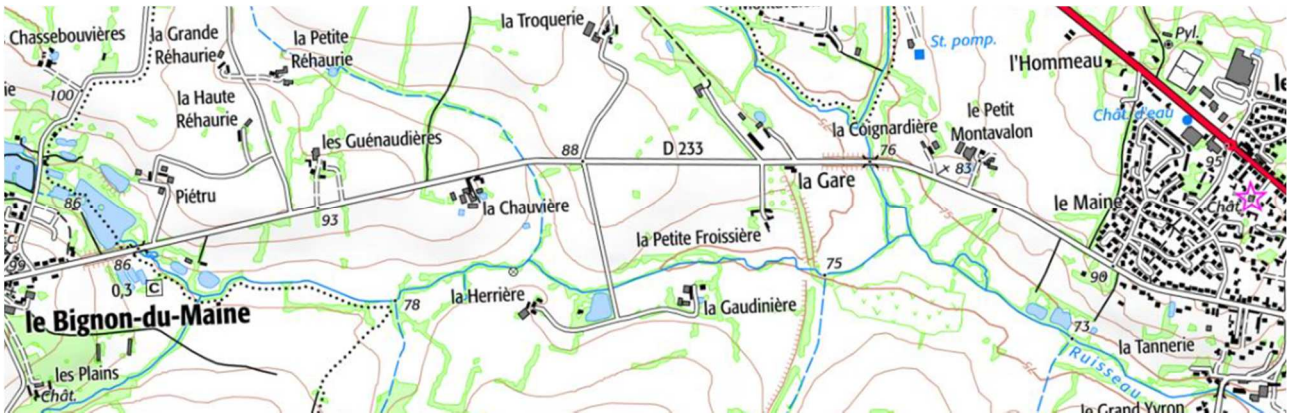

Ludovic PENNEL a interpellé le Département sur ce point. La première règle est que la gestion soit la même sur l'ensemble du tracé. Il faudra donc une adhésion de la commune du Bignon au projet.

La deuxième concerne la fourniture et l'entretien des installations :

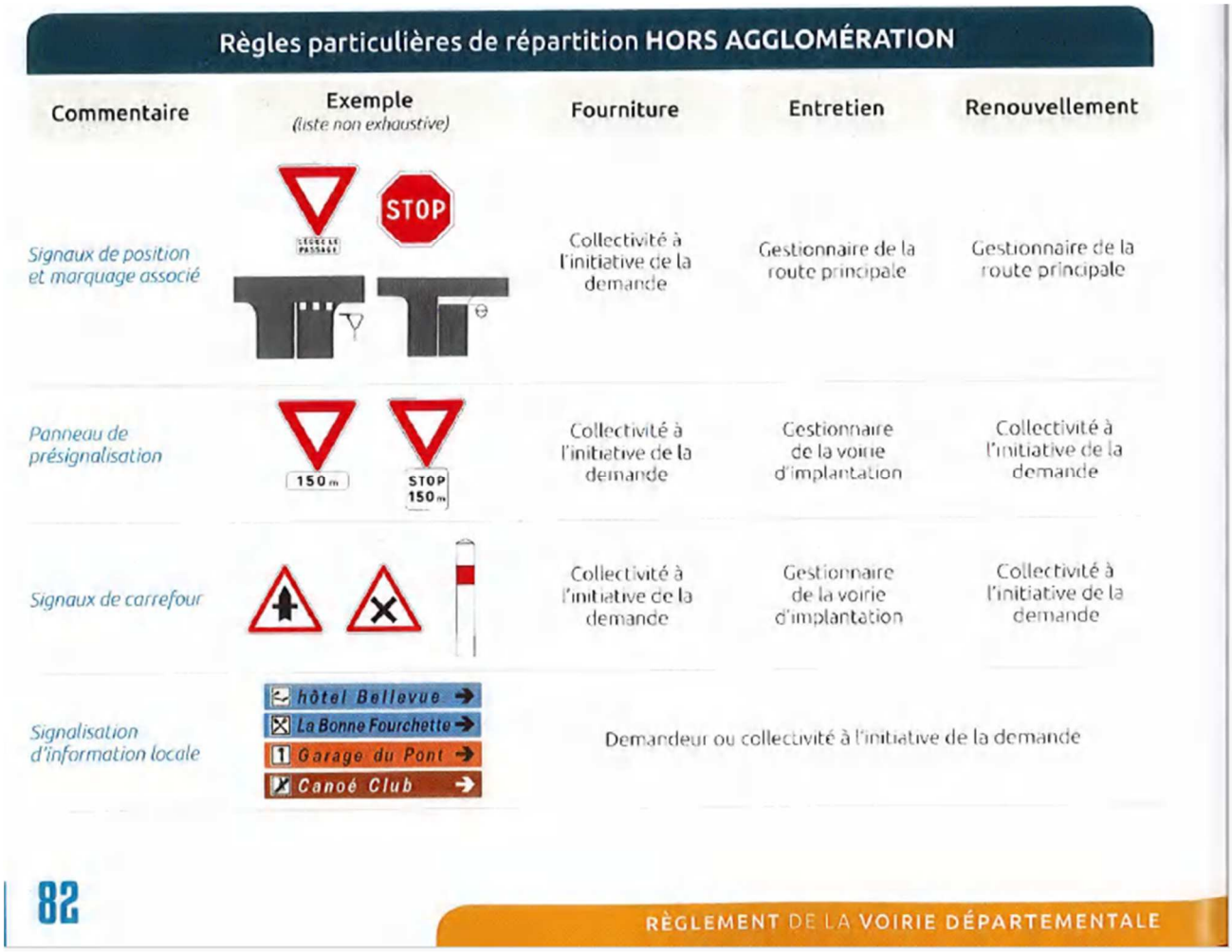

Règles particulières de répartition HORS AGGLOMÉRATION

Commentaire	Exemple (liste non exhaustive)	Fourniture	Entretien	Renouvellement
Signaux de position et marquage associé		Collectivité à l'initiative de la demande	Gestionnaire de la route principale	Gestionnaire de la route principale
Panneau de présignalisation		Collectivité à l'initiative de la demande	Gestionnaire de la voirie d'implantation	Collectivité à l'initiative de la demande
Signaux de carrefour		Collectivité à l'initiative de la demande	Gestionnaire de la voirie d'implantation	Collectivité à l'initiative de la demande
Signalisation d'information locale		Demandeur ou collectivité à l'initiative de la demande		

La commission demande une étude budgétaire pour la mise en place de stop aux intersections.

5) Points travaux en cours

- *Lotissement des Néfliers*

Les plantations et les aménagements sont presque terminés. L'éclairage public est posé mais pas encore en service. L'entreprise CREPEAU finalise la pose des panneaux de police et de la résine au sol. Il reste aussi la clôture du poste de relèvement à réaliser.

- *Chemin de la touche*

Les poteaux EDF en béton ont été déposés au mois de janvier. Il reste des poteaux en bois PTT. La date de leur dépose n'étant pas prévisible, l'entreprise Eurovia interviendra à partir du 04 mars 2024, pour réaliser les travaux d'aménagement.

- *Chemin de Saubert*

L'entreprise Chapron est en train d'achever le renouvellement des réseaux eau potable et assainissement pour le compte de la CCPMG.
La mairie a missionné depuis plusieurs années le bureau ABE pour les travaux d'aménagement de la zone. Maintenant que les travaux de réseaux sont terminés, les études vont pouvoir commencer.

- *Avenue de Sablé*

L'entreprise Chapron va commencer à partir de début mars et pour une durée de deux mois les travaux de renouvellement des réseaux eau potable et assainissement avenue de sablé, pour le compte de la CCPMG.

- *Branchement EP*

4 branchements sont en attente de réalisation ou de devis

- 23 bis route de sablé, pose d'une boite de branchement sur branchement existant (commande PBS pour 717,64 € TTC). Le propriétaire raccordera ensuite la toiture de son agrandissement en amont de ce regard
- 5 route de Grez, création d'un branchement EP (pas de branchement existant) et pose de caniveau pour recueillir les écoulements du domaine public vers la propriété (commande PBS pour 2 476,12 € TTC)
- 11 chemin de Saubert création d'un branchement EP (pas de branchement existant), devis PBS pour 2 253.86€
- 1 route de Grez : création d'un branchement EP pour la propriété. Le propriétaire a de l'eau dans son sous-sol depuis plus d'un an. Après avoir débouché les gouttières et refait ses réseaux privés qui étaient en désordre, l'entreprise TATIN d'Evron a retrouvé un aqueduc à priori bouché. La solution est de créer un nouveau branchement vers le regard existant rue des Chaumes. Le propriétaire a apporté en mairie le 02 février 2024 une facture de 2 231.90 TTC de recherche et un devis de création de branchement de 5 313,00 € TTC. M. PENNEL l'a appelé dans la foulée pour savoir ce qu'il attendait. A priori c'est juste pour coordonner les travaux entre le domaine public et privé. Après vérification auprès de l'entreprise, les travaux ne sont pas encore commandés coté privé. L'entreprise doit prévenir la mairie dès que cela sera fait. Devis PBS en attente pour les travaux sous domaine public (l'entreprise TATIN ne souhaitant pas nous faire de devis).

- *Salle socioculturelle*

Le permis de construire est déposé. Des discussions sont en cours avec l'architecte concernant un avenant.
Le devis pour la mission audit énergétique est de 1 500,00 € H.T.
Par ailleurs dans sa proposition initiale, le groupement a proposé une mission OPC afin de vérifier et coordonner les interventions des différentes entreprises. Il serait souhaitable de la prendre. Le montant de cette prestation est de 15 000,00 € H.T.

La commission prend acte de l'avancée de ces travaux.

6) <u>Questions diverses</u>

- Marquage vélo

Un habitant a signalé en mairie une situation dangereuse rue Etienne Arago.

Le panneau zone 20 km/h a été retiré car non conforme à la réglementation (pas le droit de passer de 50 à 20). De ce fait les automobilistes ne sont plus informés que les cyclistes sont autorisés à venir en face. Il faudrait remettre un panneau zone 30 ? et/ou peindre des sigles au sol comme boulevard de la providence.

La commission propose de reposer un panneau de rue sens unique et de déposer le panneau sauf cycliste coté place de la poste.

Le Conseil Municipal souhaite que ce point soit réétudié.

Le Conseil Municipal valide le rapport de la commission.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Salle socioculturelle : avenant n°1 mission de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes accessibilité et la modernisation de la salle socioculturelle de la commune de Meslay du Maine

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 13 mai 2019

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : .....47 semaines dont 3 pour la phase 1.

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : .....20 %
- Montant HT : .....123 750,00 €
- Montant TTC : .....148 500,00 €

Objet de l'avenant :

Modifications introduites par le présent avenant :
Cet avenant a pour objet, de rémunérer et d'intégrer au marché, des prestations supplémentaires et d'augmenter le délai du marché.

Prestations supplémentaires :

- Esquisses et avant-projet

Le groupement Atelier SHA / BECB a été retenu en janvier 2019 à la suite d'une consultation qui concernait la sécurité incendie et l'accessibilité de la salle socioculturelle tout en rénovant les parties concernées.

Une première réunion de la commission en présence des associations utilisatrices a eu lieu le jeudi 23 mai 2019.

Au cours de la réunion, les problématiques de hauteur de scène, d'éclairage par grill de scène, de maniabilité des rideaux de scène, approvisionnement du matériel lourd sur la scène, tribune rétractable, traitement de l'air ambiant sont abordés. Elles viennent s'ajouter au dossier de base.

Une première esquisse chiffrée est présentée le 03 octobre 2019 qui comprend notamment la rehausse de la scène, des locaux supplémentaires à l'arrière de la scène, des aménagements avec déplacement du bar et d'une salle de réunion dans le local de rangement actuel.

Une troisième réunion, prévue avant la fin de la mandature est annulée. Le dossier est repris par le nouveau conseil municipal.

La nouvelle commission chargée du projet se réunit plusieurs fois et modifie le projet initial avec des allers et retours auprès de l'architecte et du bureau d'étude. De nombreuses modifications sont apportées au projet.

En tout depuis la commande il y a eu 7 esquisses pour aboutir à celle votée par le conseil municipal du projet de rénovation le 19 juin 2023 pour un montant de travaux estimatif de 1 505 011.33HT.

Le changement du conseil municipal et les changements des demandes auprès du groupement ont demandé un surcroît de travail non prévisible au moment de la remise de l'offre. Il convient donc de rémunérer ces études supplémentaires à l'architecte SHA et au bureau d'étude BECB. Le montant de la prestation supplémentaire est estimé à 37 125,00 € H.T. soit 3,5 esquisses (3,5 x 7 425,00 € H.T.) et 1 AVP sommaire (11 137,50 € H.T.) en plus de ceux du marché.

- Mission Audit thermique et Énergétique

Dans le cadre des demandes de subventions La commune a besoin d'un audit thermique et énergétique de la salle. Cette mission est intégrée au marché. Le montant de cette mission est de 1 500,00 € H.T.

- Mission OPC

La commune décide de retenir la proposition de mission supplémentaire OPC (Organisation Planification Coordination). Cette mission est donc ajoutée au marché. Son montant est de 15 000,00 € H.T.

Délai du marché :

En raison du délai de validation du projet par l'entité adjudicatrice, le délai de la phase 1 est porté à 55 semaines.

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON ☒ OUI

Montant de l'avenant hors révision :

- Taux de la TVA : ……20 %
- Montant HT : ……..53 625,00 €
- Montant TTC : …… 64 350,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant hors révision : ……43,3 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : ……20 %
- Montant HT : ……..177 375,00 €
- Montant TTC : …… 212 850,00 €

Monsieur BRAULT précise que la prochaine commission de sécurité avec le SDIS et les services de la préfecture décidera la fermeture de la salle en cas de non réalisation de travaux.

Le Conseil Municipal regrette la modestie de l'effort fait et souhaite qu'un courrier soit envoyé à l'architecte pour lui en faire part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cet avenant n°1 avec le groupement d'architectes Atelier SHA / BECB d'un montant de 53 625.00 € HT et autorise le Maire à signer les documents inhérents.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 FEVRIER 2024
POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Avenant n°1 – lot n°1 marché de nettoyage des locaux

Lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2021, le marché de nettoyage des locaux avait été attribué à l'entreprise ONET de Laval.

- lot n°1 : prestations de nettoyage : Mairie, Salle Socio, vestiaires parc des sports pour un montant de 39 829.24 € HT par an.

Le marché arrive à échéance au 29 février 2024, la salle socioculturelle va fermer pour travaux pour une durée d'un an.

Le marché de nettoyage serait relancé en 2025 pour la réouverture de la salle. Une réflexion est en cours pour que le ménage de la mairie et des vestiaires soient réalisés en interne.

Il est proposé un avenant n°1 pour le lot 1 jusqu'au 17 mai 2024 décomposé comme suit :

- Entretien de la mairie : 2 893.79 € HT
- Entretien des vestiaires : 575.26 € HT
- Entretien de la salle socioculturelle : 5 727.17 € HT

Soit un total de 9 196.22 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cet avenant n°1 lot n°1 d'un montant de 9 196.22 € HT et autorise le Maire à signer les documents inhérents.

Compte rendu de la commission Enfance Famille Solidarité du 19 février 2024

Présents : Mmes FORET, JOHAN, BELLANGER, MEZIERE, MOREAU Vanessa et Mr GAUDREE

Excusée : Mme GAUTIER

1- Règlement intérieur de l'espace jeunes

En pièce jointe

Ce règlement intérieur a été travaillé par les jeunes et en lien avec les supports des lieux de jeunes du territoire.

REGLEMENT INTERIEUR - Espace Jeunes 12-17 ans

L'espace jeune est destiné prioritairement aux jeunes âgés de 12 à 17 ans. C'est un lieu de loisirs, de temps libre, d'écoute, d'échanges, de discussion et de partage. Il doit être pour ces adolescents un lieu ressource afin de leur permettre d'être acteurs dans l'organisation de leurs loisirs, dans l'animation de la vie locale, culturelle et sportive.

L'Espace Jeunes se situe dans les locaux de l'Espace Meslinois, il est géré par les membres actifs de la Junior Association. En signant ce présent règlement, le jeune s'engage à respecter le règlement de l'espace meslinois affiché dans les locaux.

Usagers du Local
Nous distinguons :
-Les membres actifs : jeunes membres de l'association et décideurs, ils sont déclarés au sein de la Junior Asso
-Les adhérents : jeunes qui signent le règlement et participent à certaines activités ci-après évoquées

Les activités
Les sorties et les soirées sont réservées aux membres actifs de l'association qui se réunissent également régulièrement en réunions pour définir le cadre de la Junior Asso.
L'espace des Jeunes est ouvert et accessible aux adhérents et aux membres actifs, selon l'organisation fixée à chaque vacance.

Les horaires d'ouverture
Les créneaux d'ouverture seront définis 15 jours avant chaque vacance scolaire.

Pour chaque créneau, deux adultes référents, d'astreinte, seront nommés. Ces référents pourront être présents sur place ou joignables à tout moment par téléphone. Les jeunes auront connaissance des numéros de téléphone en amont. En cas de nécessité, les adultes d'astreinte devront être en mesure de venir sur place rapidement (maximum 10 minutes).

Gestion des clés
Un jeu de clé est mis à disposition des membres actifs de l'association. Les jeunes s'organisent entre eux pour l'ouverture et la fermeture du local.

Inscription et Tarifs
Pour pouvoir bénéficier de l'espace jeunes il suffit d'être adhérent à l'association. Le jeune et son responsable légal doivent impérativement avoir pris connaissance du règlement intérieur.
Pour les soirées à thèmes et les sorties extérieures, réservées aux membres actifs, les inscriptions se font par le jeune directement ou par les familles auprès de l'association.
La participation demandée sera définie en fonction du montant et de la nature de l'activité. L'inscription ne sera effective qu'une fois l'activité réglée.

Comportement
- Les jeunes comme les adultes sont tenus d'avoir une attitude respectueuse vis-à-vis des autres
- Aucun discours discriminatoire ou vulgaire ne sera toléré à l'espace jeunes.
- Le tabac et l'alcool sont interdits au sein de l'espace jeunes.
- Tout matériel utilisé doit être remis à sa place.
- Toute détérioration volontaire causée par le jeune sera facturée à la famille.
- Tout objet personnel est sous la responsabilité du jeune.
- Tous les jeunes doivent participer au rangement et au ménage de l'espace.

En cas de non-respect du règlement par un adhérent, des sanctions pourront être appliquées pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Autonomie du mineur.
Les jeunes sont autonomes dans l'organisation de leur espace. Le responsable légal autorise le mineur à se rendre et à participer aux activités de l'Espace Jeunes en autonomie.

Documents à remplir à l'inscription
- Droit à l'image pour les adhérents et membres actifs
- Autorisation parentale de transport pour les sorties, pour les membres actifs
- Autorisation utilisation numéro de téléphone pour le groupe d'échanges WhatsApp, pour les membres actifs

Les membres du bureau de Mesl'Asso Jeunes

Ce règlement a été établi conjointement par la Junior Association, l'Espace Meslinois et la Mairie.

Je soussigné (nom du(des) jeune(s)) : _____

Je soussigné (nom du responsable légal) : _____

Attestons avoir pris connaissance du règlement intérieur Mesl'asso Jeunes et en acceptons les termes.

Fait à : _____ Le : _____

Signature du(des) jeune(s) Signatures des parents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur de l'espace jeunes.

2- <u>Suite rencontre du P.A.T</u>. (Projet alimentaire du territoire)

Suite à une réunion PAT de juin 2023, une seconde rencontre a été organisée pour le PAT le 13 février dernier avec l'espace meslinois. Ce temps de travail avait comme objectifs de mieux se coordonner entre services de notre collectivité dans l'intérêt d'une meilleure gestion des repas servis en cantine scolaire et de mieux valoriser les déchets.

Suite à la loi de janvier 2024, les détritus végétaux doivent être recyclés.

Conditions : sensibiliser tous les agents + le corps enseignant + les enfants + les parents.

Des liens sont efficients entre la crèche et la cuisine pour la gestion des effectifs.

<u>Besoins des agents énoncés :</u>

- Temps de rencontres entre animateurs + divers agents + cuisinier + professionnels de la maternelle + et ceux de la crèche
- Equilibre alimentaire spécifique pour les petits.1 temps à prévoir par période par les agents et un bilan à faire auprès des parents.
- En 2024 : 60% de viande de qualité.
- De la maternelle : comment baisser le gaspillage ?
- Comment réduire les nuisances sonores ?
- Se concerter avec les agents de la commune d'Arquenay afin de mieux appréhender le nombre de repas à réaliser à la semaine.

<u>Propositions ACTIONS</u>

- Idée de self :
- Proposition de modifier l'organisation du service des repas à la table des enfants du primaire.
- Pour baisser le niveau sonore : idée de faire fabriquer des blocs par l'espace meslinois, impliquer un enfant sur la lecture des menus, proposer des supports pour expliquer la production des produits.
- Temps de concertation menus et bilan auprès des parents

Première action : les pesées au niveau transversale.

Des formations à venir seront proposées et financées par le GAL

3- <u>Proposition d'une réflexion d'un aménagement d'un local restauration/maternelle Fratellini</u>

L'architecte : P.E.T.R Rennes a été sollicité pour retravailler sur les anciens plans du pôle enfance. Les objectifs de travail sont : un agrandissement ou une meilleure organisation de l'espace pour le local restauration. Des propositions : constituer une commission spécifique (directrice école + équipe enseignante + service technique + membres EFS..) en vue de travailler sur une organisation au sein du pôle enfance en vue d'un aménagement d'un espace de restauration. Et en même temps, un travail sur l'abaissement des températures pourra être mené.

Un travail sera fait en lien avec le CPIE de la Mayenne, qui soutient ce genre d'action.

4- Point sur les communes conventionnées

L'année passée, une convention a été signée avec les 7 communes conventionnées pour participer à l'organisation de l'espace des enfants sur les temps des vacances scolaires et péri-scolaires et participation à son financement. Cette année, d'après les chiffres, le montant du déficit est plus faible, car plus d'enfants ont été inscrits et ont fréquenté l'espace des enfants, avec aussi un ré équilibrage des tarifs et une subvention CAF expliquent ce constat.

Ceci fera l'objet d'une rencontre (comité de concertation) avec les communes conventionnées ce mercredi 21 février.

5- Demande de frais d'investissement de l'école René CASSIN

Une liste de besoin d'investissement nous a été adressée par la Directrice de l'école René CASSIN ; Le choix sur l'achat de tables et d'un ordinateur pourra être pris en charge par la mairie- Le reste peut être financé soit par le projet NEFLE ou par les financements de l'école.

Un point sera évoqué en conseil d'école sur les moyens utilisés en termes de communication avec les parents, ainsi que des suites de l'interrogation sur une intoxication alimentaire.

Madame Vanessa MOREAU regrette la communication réalisée par la Directrice envers les familles qui n'était pas adaptée.

6- Suite rencontre de Mme LEBRAS de la CAF (référente sur le territoire) /ludothèque :

La ludothèque a démarré en 2022, suite à l'arrêt des TAP : Interventions auprès des scolaires de Meslay (3fois/an) , des collèges, et du RPE pour 2024 : sut temps scolaire et les mercredis après-midi + samedi matin pour les habitants du territoire (de 0 à 100 ans) avec un + le vendredi soir avant les vacances scolaires : 2 professionnelles, 30% d'un ETP à 2 personnes , avec la participation de bénévoles qui se sont inscrits pour faire vivre la ludothèque. 500 jeux de société sont proposés. 64 familles inscrites.

Propositions : accueillir mieux les petits.

Nouveautés : les parents viennent entre amis pour jouer, avec la présence de grands-parents .Le prêt de jeux a débuté et l'on peut profiter de temps forts sur le temps de la ludothèque comme les Meslidays.

CAF : proposition d'intégrer la ludothèque à la CTG, à raison de 10 euros/heure d'ouverture (avec prêt de jeux + animation sur place + formation de la ludothécaire). Le dossier de demande de subvention auprès de la CAF est en cours.

Projet : quantifier le nombre les enfants/commune dans les années à venir, et voir comment se positionneront les communes.

7- **Suite rencontre avec la RT ASP** (responsable territoriale de l'action sociale de proximité) Une nouvelle date sera proposée pour évoquer la situation individuelle de plusieurs habitants de Meslay en situation de précarité.

Petit changement de date de la prochaine commission : le 20 mars à 17 heures 30 et non le 19 mars

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

Subvention de fonctionnement au CCAS

Le CCAS est un établissement public communal compétent en matière d'aide sociale et d'action sociale.
La ville accorde chaque année sur son budget une subvention d'exploitation au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses actions.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter une subvention au CCAS d'un montant de 10 000.00€ pour l'année 2024..

Informations diverses :

- Dates prochains Conseils Municipaux : le 28 mars, 16 avril (au lieu du 18 avril), 30 mai, 4 juillet.
- *Commission Urbanisme et Environnement le 14 mars*
- *Commission Développement Economique et Administration générale le 21 mars.*
- *Monsieur BOULAY informe le Conseil Municipal de la réception de la démission de Monsieur John GERBOUIN, celle-ci a été transmis à la Préfecture pour être actée.*
- *Madame Vanessa MOREAU précise que les bancs installés sur le parking du cimetière sont appréciés et utilisés.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.